

Sébastien Ledoux, *Le Devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016, 367 p.

Christian Delacroix



Le livre de Sébastien Ledoux, issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2014, entend faire l'histoire du terme « *devoir de mémoire* ». L'expression a connu un tel succès dans l'espace autant savant que public, ses usages sont devenus si variés et son statut même est devenu à un tel point opaque qu'une étude consacrée à son histoire apparaît tout à fait pertinente. Elle ressortit à ce que l'auteur nomme lui-même une « histoire des mots », un domaine de l'histoire qui a connu de nombreux développements et qui a suscité – et suscite encore – de nombreux débats concernant son objet même, ses concepts, ses approches et ses méthodes.

Contre les engendrement d'idées désincarnées

Histoire des mots, histoire des idées, histoire intellectuelle, ces champs de l'histoire ont été très tôt confrontés au soupçon de ne proposer que des engendrement d'entités désincarnées, hors-sol, « théoriques » dit-on volontiers en guise de stigmatisation. Mais Sébastien Ledoux précise d'emblée qu'il s'agit pour lui de « rendre compte de l'imbrication » de l'expression « *devoir de mémoire* » dans un contexte précis, tant social que politique (grossièrement celui qui s'ouvre à partir des années 1980 en France) qu'il finit par caractériser précisément comme... « le temps du devoir de mémoire ». Le souci de l'auteur de ne pas s'en tenir à une histoire des idées désincarnées, si décriée par l'historiographie sociale de la tradition des *Annales*, est certes patent mais dès l'exposition du projet est mis en évidence un premier obstacle épistémologique : celui du cercle explicatif auquel se confronte toute histoire intellectuelle qui entend rendre compte causalement de l'historicité des faits discursifs et des productions de l'esprit. Cette difficulté, c'est celle d'établir et d'argumenter le lien entre ces productions et le macro-contexte (économique, social, politique...) dans lequel les idées apparaissent ; c'est celle de penser socialement une idée sans réduire celle-ci à une simple sécrétion de la société. Pour faire face à cette difficulté, Sébastien Ledoux mobilise des ressources provenant de sous-domaines disciplinaires comme l'histoire des concepts allemande (la *Begriffsgeschichte*), l'analyse du discours ou encore la socio-linguistique. C'est là une des qualités remarquées de ses analyses qui savent utiliser des outils qui ne font pas automatiquement partie de la panoplie méthodologique habituelle de l'historien.

L'inclusion de tableaux d'occurrences du terme « *devoir de mémoire* » dans des corpus variés peut ainsi être rattachée à cette volonté d'éclectisme méthodologique, même si dans ce domaine l'usage de la quantification reste limitée.

Périodiser une notion ?

Le deuxième problème inhérent à ce type de projet d'histoire intellectuelle est celui de la périodisation qui est la traduction « naturelle », au niveau de l'exposé des résultats de l'enquête, de l'historicité des usages de l'expression étudiée. C'est ainsi que le plan du livre est chronologique et que Sébastien Ledoux propose de distinguer une première période qu'il nomme « Archéologie du *devoir de mémoire* » (des années de l'immédiat après-guerre à la fin des années 1980), une deuxième précisément datée par les deux années 1992 et 1993, intitulée « Naissance d'une formule », une troisième de 1995 à 2005 ayant pour titre « Grammaire du *devoir de mémoire* » et enfin une quatrième partie : « Entre défiance et dissémination. Le *devoir de mémoire* des années 2000 à nos jours ». La question ici est : quels sont les critères retenus pour délimiter ces périodes ?

Documenter les médiations

Concernant la contextualisation large du terme « *devoir de mémoire* », Sébastien Ledoux fait de l'expression tout à la fois un signe, un symptôme, une production et un « acteur » du contexte général de « mutations rapides » de la société française ouvert à partir des années 1980 et marqué par ce que l'auteur appelle un véritable « renversement de la temporalité », c'est-à-dire par un nouveau rapport à la trilogie temporelle passé-présent-futur que métaphoriserait le vocabulaire de la mémoire, dont le fleuron est précisément l'expression « *devoir de mémoire* ». Le terme est donc à rapporter non seulement aux redéfinitions des politiques du passé à des fins de réassurance identitaire pour la communauté nationale afin de dessiner un nouvel « horizon social, politique et éthique », mais aussi, et plus fondamentalement peut-être, à un nouveau rapport social au temps, à un nouveau régime d'historicité – pour reprendre une notion thématifiée par François Hartog. Cette démarche contextualisante de mise en relation causale entre macro-contexte et évolutions intellectuelles n'est pas propre à Sébastien Ledoux. On la retrouve par exemple chez des historiens comme François Bédarida et Pierre Nora qui ont proposé des analyses de notre présent souffrant de la même circularité explicative : des changements dans l'ordre intellectuel (comme des évolutions dans les manières de faire de l'histoire) sont mis en relation avec des changements économiques, sociaux et politiques, et ultimement avec des changements du rapport social au temps, les deux types de changements « s'appelant » mutuellement en quelque sorte. Il est vrai que la mémoire, déjà lestée « spontanément » d'une charge temporelle « évidente » (le rapport passé/présent), est un objet de choix pour ce type de contextualisation. On a fréquemment souligné le réductionnisme d'une telle mise en relation « sauvage » entre évolutions intellectuelles et macro-contexte qui fait largement l'impasse non seulement sur la performativité des productions intellectuelles (comme l'expression « *devoir de mémoire* ») qui contribue à « créer » du contexte nouveau mais aussi sur les médiations entre productions intellectuelles et contexte mis souvent trop abruptement en correspondance. Dans le cas du travail de Sébastien Ledoux, ce dernier échappe plutôt à ces deux « dangers », notamment en documentant beaucoup

cette « boîte noire » des médiations. On suit par exemple avec lui les locuteurs qui utilisent l'expression, tous précisément situés, dans leur temps (où l'on retrouve l'importance de la périodisation) et dans leurs lieux, et qui sont les acteurs et les opérateurs de la construction du terme « *devoir de mémoire* » comme « référent social » et comme catégorie clé des revendications mémorielles qui envahissent l'espace public à partir des années 1980, et de l'action politique promouvant de nouvelles « politiques de la mémoire » et de « gouvernance du passé » pour tenter de répondre à ces demandes mémorielles et identitaires. Des acteurs importants jusqu'alors plutôt peu connus de cette construction comme Jean Laurain, Louis Mexandeau, Jean Le Garrec, Michel Noir, Serge Barcellini – du côté des hommes politiques –, ou encore le journaliste Jean-Marie Cavada retrouvent ainsi toute leur place. Dans la classe des éléments de médiation, il y a également les institutions, les médias et les dispositifs de mise en opérativité du « *devoir de mémoire* ». Là encore, des épisodes et des organismes peu connus qui ont contribué à la montée en puissance de l'impératif politique et éthique du « *devoir de mémoire* » sortent de l'ombre, comme, par exemple, les différents organismes menant à la création de la Délégation à la mémoire et à l'information historique (DMIH) au début des années 1990. Les moments clés de ce processus de mise en visibilité et en opérativité de l'expression « *devoir de mémoire* » sont finement analysés, comme la commémoration de la rafle du Vel' d'hiv par François Mitterrand en 1992, le procès Papon ou encore la déclaration de Jacques Chirac lors de la commémoration de la rafle du Vel' d'hiv en 1995. Resterait peut-être à explorer plus explicitement et de manière plus complète que ne le fait l'auteur les médiations qui ressortissent aux émotions, aux désirs et aux passions, afin de traiter en *tant que telle* la charge émotionnelle de l'expression « *devoir de mémoire* ».

Quelles notions pour quel statut ?

Il faut, dans tous les cas, établir un lien épistémique fort entre d'une part cette volonté de documenter les médiations entre l'ordre langagier (auquel appartient le syntagme « *devoir de mémoire* ») et l'ordre de la société, et d'autre part le travail de délimitation de périodes pour singulariser des types d'usages et donc de statuts du terme. Là encore, on apprend beaucoup en lisant le livre de Sébastien Ledoux car il s'agit bien de justifier le découpage chronologique par les différences de fonction de l'expression « *devoir de mémoire* » à partir notamment de sa force performative, de sa capacité à instruire l'action politique et sociale et de sa contribution dans la redéfinition des enjeux des débats intellectuels autour de la question : qu'est-ce que notre présent ?

Le critère de découpage étant le type d'usages et de fonctions, pour chaque période Sébastien Ledoux propose une notion qui lui semble adaptée à ce critère. Ainsi le terme foucauldien de « généalogie » est retenu pour la première phase (1970-1980) quand le statut du terme « *devoir de mémoire* » est encore indéfini, il est caractérisé comme « signe d'un nouveau vocabulaire de la *mémoire* ». C'est pendant cette période que la « mémoire d'Auschwitz » commence à devenir la matrice et le modèle pour toute revendication mémorielle et pour les « politiques de la mémoire » engagées par l'État. L'expression « *devoir de mémoire* » est ensuite (pour la deuxième période) qualifiée de « formule », cette dernière notion étant importée de travaux en analyse du discours (en particulier ceux d'Alice Krieg-Planque). La notion

de formule indique que les problématiques du « *devoir de mémoire* » sont relativement stabilisées (« saturées ») à partir de 1993 et que l'expression devient une référence inévitable dans les discours sociopolitiques. C'est également dans ce moment 1992-1993 que les premières critiques des usages du terme sont formulées, par des historiens notamment (comme Henry Rousso). Avec la troisième période et la notion de « grammaire du *devoir de mémoire* », Sébastien Ledoux entend signifier que c'est la performativité sociale et politique de l'expression, son rôle d'encadrement d'un « régime d'actions à l'égard du passé » qui est désormais prépondérante, en insistant notamment pour cette période sur le rôle des médias comme « indicateurs et acteurs de l'opération de référence » pour l'expression « *devoir de mémoire* », alors « que dans le même temps la mémoire de la Shoah devient le "cadre référentiel" » et le « convoyeur de sens » du passé, ou plus exactement des passés traumatiques marqués par les « grands crimes du XX^e siècle », en France, ainsi que dans d'autres pays occidentaux. La quatrième partie n'a peut-être pas la consistance théorique des autres parties car la formule « *devoir de mémoire* » perd beaucoup de sa cohérence fonctionnelle. Le parcours qui partait de l'indétermination d'une expression à la relative stabilité d'une formule « obligée » des discours sur le passé et qu'avait jusqu'alors mis en ordre avec brio l'auteur, devient moins lisible. Sébastien Ledoux rend compte de ce brouillage par « l'explosion » des usages de la formule au cours des années 2000 et surtout par les critiques plus nombreuses et toujours mieux argumentées venant du « discours scientifique » des chercheurs, et parmi ces derniers il y a plusieurs historiens. Ce sont les historiens qui, notamment, opposent au « *devoir de mémoire* », trop identitaire à leur goût, un *devoir d'histoire* qui est une façon de réaffirmer leur projet d'objectivité et de vérité face aux injonctions de la mémoire et au militantisme mémoriel. Au sein de ces critiques, Sébastien Ledoux accorde légitimement une place importante au philosophe Paul Ricœur car ce dernier a « inspiré » une partie de celles-ci, au point de distinguer ce que l'auteur appelle le « *moment Ricœur* ». Sébastien Ledoux rappelle la polémique autour de la proposition de Ricœur de substituer au « *devoir de mémoire* » ce qu'il nomme un *travail de mémoire*, pour sortir des « abus de la mémoire » certes, mais également pour échapper à l'opposition trop rigide entre histoire et mémoire, entre *devoir de mémoire* et *devoir d'histoire*. L'auteur rappelle les principaux arguments avancés alors pour combattre ce que les critiques de Ricœur considèrent comme une « pénible et absurde croisade de Paul Ricœur contre le devoir de mémoire », avec explicitement formulée la crainte de voir sous-estimer le statut hors-normes de la mémoire de la Shoah. Ricœur trouve cependant des relais importants chez plusieurs historiens (dont Pierre Nora) excédés par la « tyrannie de la mémoire ». Cette polémique contre Ricœur, pour l'auteur, signale que la formule « *devoir de mémoire* » a perdu de son hégémonie de référence. Aussi qualifie-t-il également la période de temps de la « dissémination », notamment en raison de sa diffusion au niveau des pratiques commémoratives locales (et plus seulement nationales) et sur internet, ce qui, *in fine*, est peut-être un autre signe de sa perte de signifiante.

Il est difficile, dans une recension, de vraiment rendre compte de la richesse d'un livre qui sait à la fois utiliser efficacement des ressources théoriques variées et arrimer ces emprunts théoriques à un travail empirique conséquent de constitution et d'analyse d'un corpus très varié : n'est-ce-pas, après tout, ce qu'on demande à un livre d'histoire ? C'est pour ces qualités que le livre de Sébastien Ledoux est une contribution utile pour mieux comprendre notre présent, une contribution



Histoire@Politique, « Comptes rendus – ouvrages », www.histoire-politique.fr
Mis en ligne le 22 septembre 2017

historienne à ce que Michel Foucault appelait une « ontologie historique de nous-mêmes ».